



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE No 18/2011

le 2 novembre 2011

Concerne :

Mise en œuvre du cheminement piétonnier en rives du lac – Avancement de la procédure.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme annoncé dans la communication N° 14/2011, un groupe de travail réunissant des représentants de la commune et du canton a été mis en place afin de piloter la procédure devant conduire à la réalisation du cheminement piétonnier en rives du lac voulu par les électeurs boélands lors de la votation du 28 novembre 2010.

Ce GT « Cheminement en rives du lac » est désormais présidé par M. Lyonel Kaufmann, syndic. Il est composé sur le plan communal de Mme Nicole Rimella, municipale en charge de l'Urbanisme, et de MM. Victor Béguelin, chef du Service de l'urbanisme et des travaux publics, et Pierre-André Dupertuis, secrétaire municipal, côté commune. La délégation cantonale, quant à elle, est constituée de Mme Véronique Bovey Diagne du Service du développement territorial et présidente de la Commission des rives du lac (CRL), et de MM. Giacinto Zucchinetti du Service des eaux, sols et assainissement (SESA), Paul Külling du Service des forêts, faune et nature et Olivier Gindroz du Service des routes.

La procédure relève juridiquement de la Loi sur les routes, mais le dossier est placé, au canton, sous la responsabilité du SESA.

Le Groupe de travail a tenu deux séances en août et octobre, adoptant en premier lieu un calendrier de mise en œuvre de toutes les phases du processus. Le cahier des charges permettant de lancer un appel d'offres pour un mandat d'étude selon la loi sur les marchés publics (LMP) est en cours d'élaboration. A cet effet, un mandat de « bureau d'assistance aux maîtres d'ouvrage dans les procédures de marchés publics (BAMO) » a été attribué à un bureau spécialisé.

Dans le cadre de ces travaux, il a été admis avec les services cantonaux que les délais prévus initialement pour la préparation de l'appel d'offres LMP et de la procédure elle-même ne pourraient



être tenus. Dès lors, la demande de crédit d'étude sera déposée, non pas en février 2012 comme annoncé, mais à la séance du Conseil communal du 2 mai 2012 pour décision en juin.

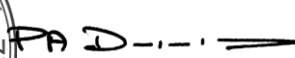
L'appel d'offres marchés publics fera l'objet d'une publication dans la Feuille des avis officiels le 18 novembre prochain.

Par ailleurs, dans la deuxième quinzaine de janvier, le Groupe de travail recevra, en séances séparées, les représentants de l'Association des rives du lac, qui a succédé au Comité d'initiative, ainsi que les propriétaires concernés. Ces personnes seront informées par un prochain courrier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 17 octobre 2011

